

La Directive Inondation

La présente réunion conduite sous présidence des sous-préfectures avec la participation de la DREAL et de la DDTM a pour objet de convier l'ensemble des parties prenantes afin de:

- leur présenter la Directive Inondation, sa finalité, le rôle des parties prenantes, le rôle des porteurs des stratégies locales
- d'initier les premières réflexions sur l'identification des porteurs de stratégies locales et sur les modalités de gouvernance de gestion du risque inondation

La Directive Inondation

Organisation de la réunion

1- Contexte et outils existants de la Gestion et la Prévention des Risques

2- La Directive Inondation

3- Débats autour de la gouvernance

1- Le contexte

L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe se situe dans le département du Nord. Celui-ci se révèle être un secteur propice à plusieurs risques naturels, mais plus particulièrement aux phénomènes d'inondations :

- des inondations par débordement de cours d'eau et de leurs principaux affluents



La Sambre à Pont-sur-Sambre (2008)



La Tarcy à Leval (2008)

1- Le contexte

- des inondations par ruissellement lors d'évènements pluvieux intenses comme ici sur les communes de Marbaix et de Grand-Fayt (mai 2013)





1- Les outils de gestion des risques existants:

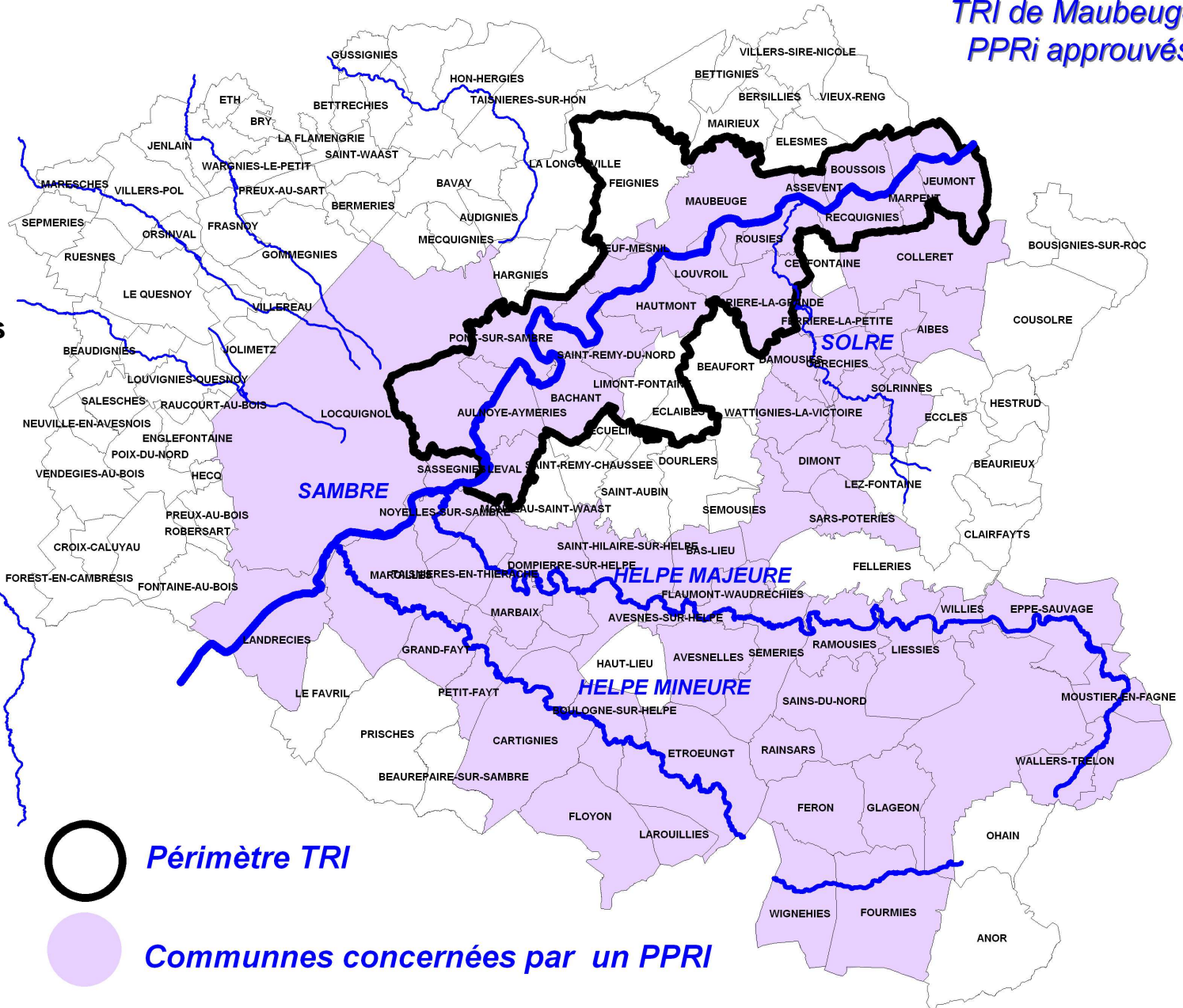
Le Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation de la vallée de la Sambre (PERI) approuvé durant les années 1990 (22 communes);

Les Plans de Prévention des Risques Inondations approuvés:
- la Solre le 29 février 2008 (16 communes)

- de l'Helpe Mineure le 18 et 22 décembre 2009 (17 communes)

-de l'Helpe Majeure le 12 novembre 2012 (19 communes).

*TRI de Maubeuge
PPRi approuvés*



Périmètre TRI

Communes concernées par un PPRi



1- Les outils de gestion des risques existants:

D'autres sont en cours d'élaboration:

- Celui de la Selle
- Celui de l'Ecaillon
- Et celui de l'Aunelle-Hogneau.

Et un autre débutera d'ici la fin de l'année celui de la Rhonelle

1- Les outils de gestion des risques existants:

Le PPRI du bassin versant de la Selle

- **Prescription** : 19/06/2001
- **4 communes concernées** :
Forest en Cambrésis - Croix Caluyau - Bousies - Fontaine au Bois.
- **Lancement des études** : juin 2010
- **Avancement** :
L'aléa de référence débordement a été concerté en mai 2013

1- Les outils de gestion des risques existants:

Le PPRI de l'Ecaillon

- **Prescription** à la commune de 2001 à 2002

23 communes concernées :

Beaudignies, Bousies, Croix-Caluyau, Englefontaine, Fontaine Au Bois, Forest en Cambrésis, Ghissignies, Hecq, Jolimetz, Landrecies, Le Quesnoy, Locquignol, Louvignies Quesnoy, Neuville en Avesnois, Poix du Nord, Potelle, Preux au Bois, Raucourt au Bois, Robersart, Ruesnes, Salesches, Sepmeries, Vendegies au Bois.

- **Lancement des études** : septembre 2011

- **Avancement** :

L'aléa historique a été concerté fin 2012.

L'aléa de référence et l'analyse des enjeux débutent. Ils seront soumis à la concertation au 3ème trimestre 2013.

1- Les outils de gestion des risques existants:

Le PPRI de la vallée de l'Aunelle – Hogueau

- **Prescription** : 21 mai 2002

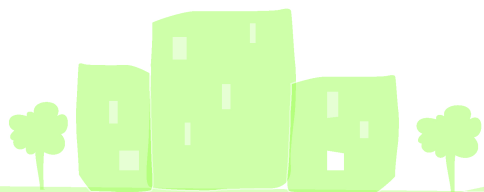
27 communes concernées :

Amfroipret - Audignies - Bavay - Bellignies - Bermeries - Bettrechies - Bry - Eth - Feignies - Frasnoy - Gommegnies - Gussignies - Hargnies - Hon Hergies - Houdain les Bavay - Jenlain - La Flamengrie - La Longueville - Locquignol - Mequignies - Obies - Preux en Sart - Quarouble - Quièvrechain - Preux au Sart - Saint Aybert - Sébourg - Taisnières sur Hon - Villers Pol - Wagnies le Grand - Wagnies le Petit.

- **Lancement des études** décembre 2010

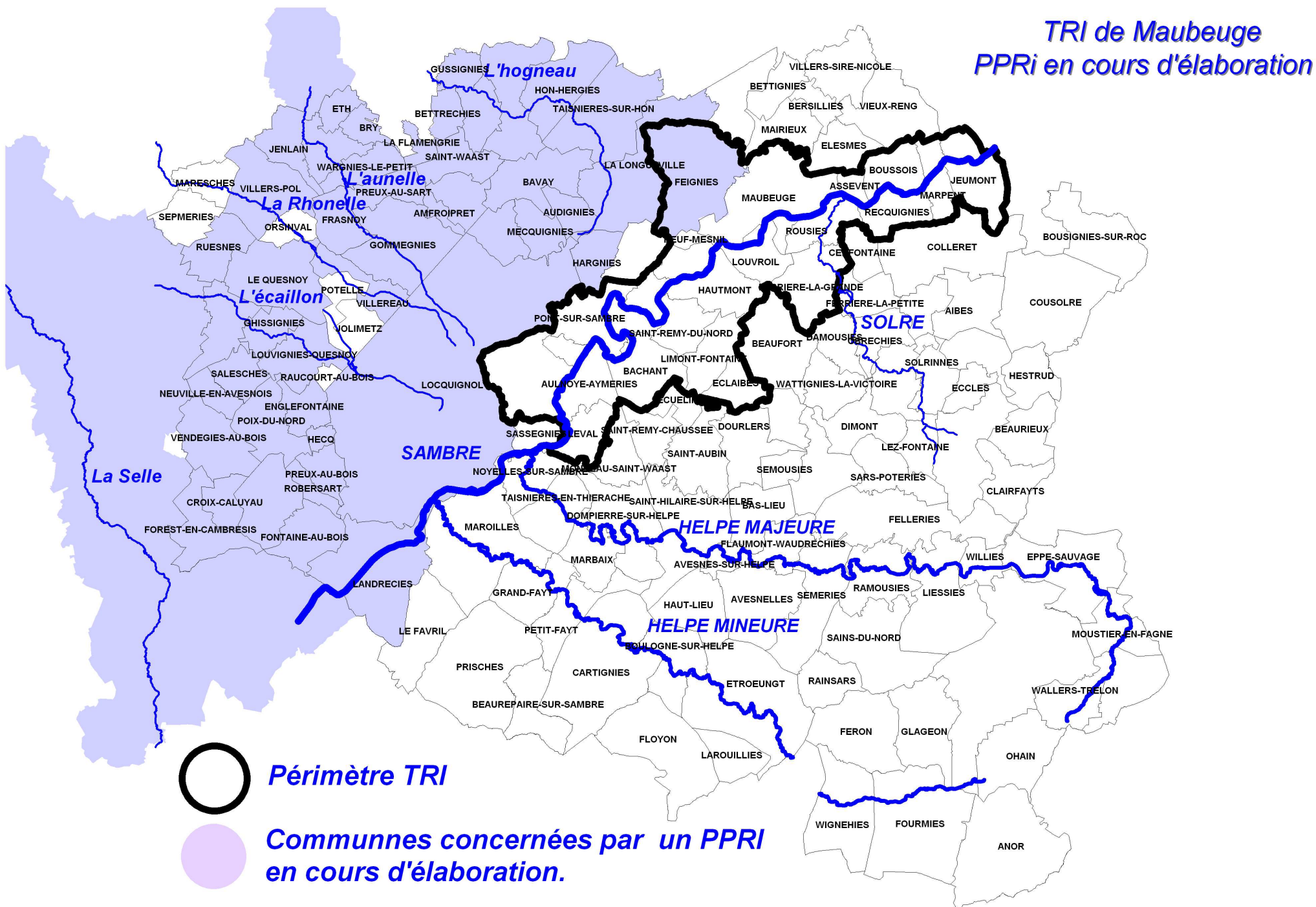
- **Avancement** :

L'aléa de référence (débordement et rupture de digues) ainsi que les enjeux seront soumis à concertation au premier semestre 2013





1- Les outils de gestion des risques existants:



1- Les outils de gestion des risques existants:

Pour conclure, toutes les communes du TRI de Maubeuge sauf Feignies, Eclaibes et Limont-Fontaine sont couvertes par un PPRI

1 – Les outils de gestion des risques existants:

Exemple d'outil initié par l'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre: la gestion des eaux pluviales

Afin de réduire les risques d'inondations et de garantir la protection des personnes et des biens, mais aussi d'améliorer la qualité des milieux naturels et protéger la ressource en eau, un schéma directeur des eaux pluviales a été confié au groupement Safège-IRH.

Ce schéma a pour objectifs :

- d'établir une carte définissant secteur par secteur, les techniques de gestion à mettre en place
- de recenser et mettre en conformité les rejets dans les cours d'eau
- de préserver les ressources souterraines comme la qualité des eaux surfaces
- de réduire les problèmes d'évacuation des eaux pluviales et de favoriser leur utilisation

1 – Les outils de gestion des risques existants:

Autre outil initié par l'Etat

Lancement d'une étude sur la caractérisation des risques naturels sur l'arrondissement initié par la DDTM du Nord.

Ses objectifs sont:

- d'analyser et de capitaliser les données des PPRI, les arrêtés de catastrophes naturels, et toutes les autres informations sur les risques naturels
- de caractériser le risque inondation par analyse géomorphologique et approche naturaliste afin de développer les connaissances sur les phénomènes de ruissellement de débordement
- de définir une stratégie de gestion des risques, en permettant à la DDTM de pouvoir mesurer l'impact des enjeux existants et futur au regard des phénomènes présent

Les rendus se feront sous forme de rapports détaillés, de notes de synthèse et de cartes communales

2- La Directive Inondation

Directive européenne parue en 2007
transposition dans la loi dite Grenelle II

Objectifs :

Faire partager la connaissance des risques par tous les publics

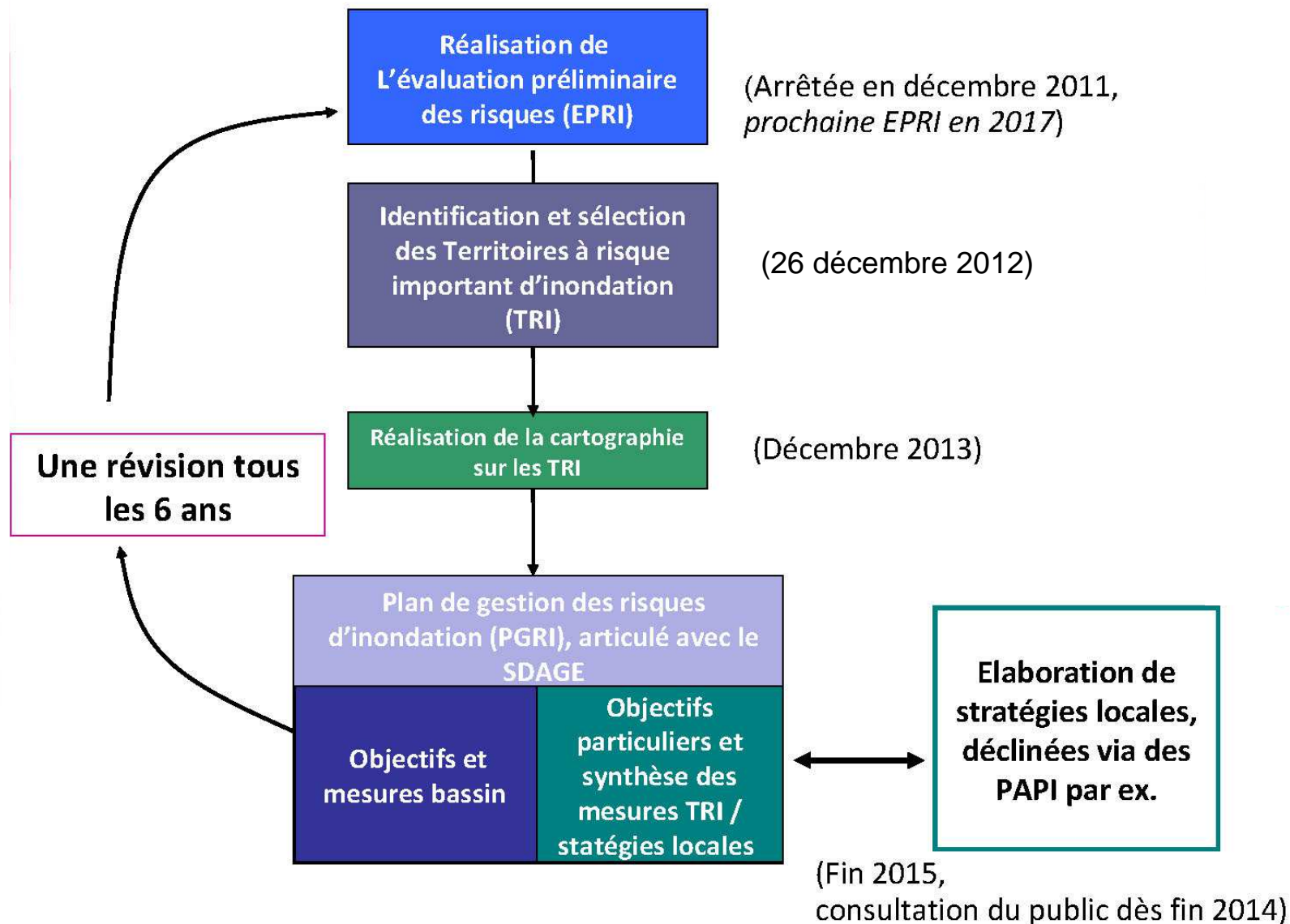
Augmenter la
sécurité des
populations
exposées

Stabiliser sur le court
terme et réduire à
moyen terme les
dommages à attendre
des inondations

Raccourcir fortement
le délai de retour à la
normale des
territoires sinistrés

2- La Directive Inondation

Les étapes de la directive



2- La Directive Inondation

Plusieurs échelles de travail

Échelle nationale :

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Consultation publique jusqu'au 30 octobre :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-de-gestion-des-risques-inondation>

Échelle du bassin Artois Picardie :

Élaboration du Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI)

Échelle locale :

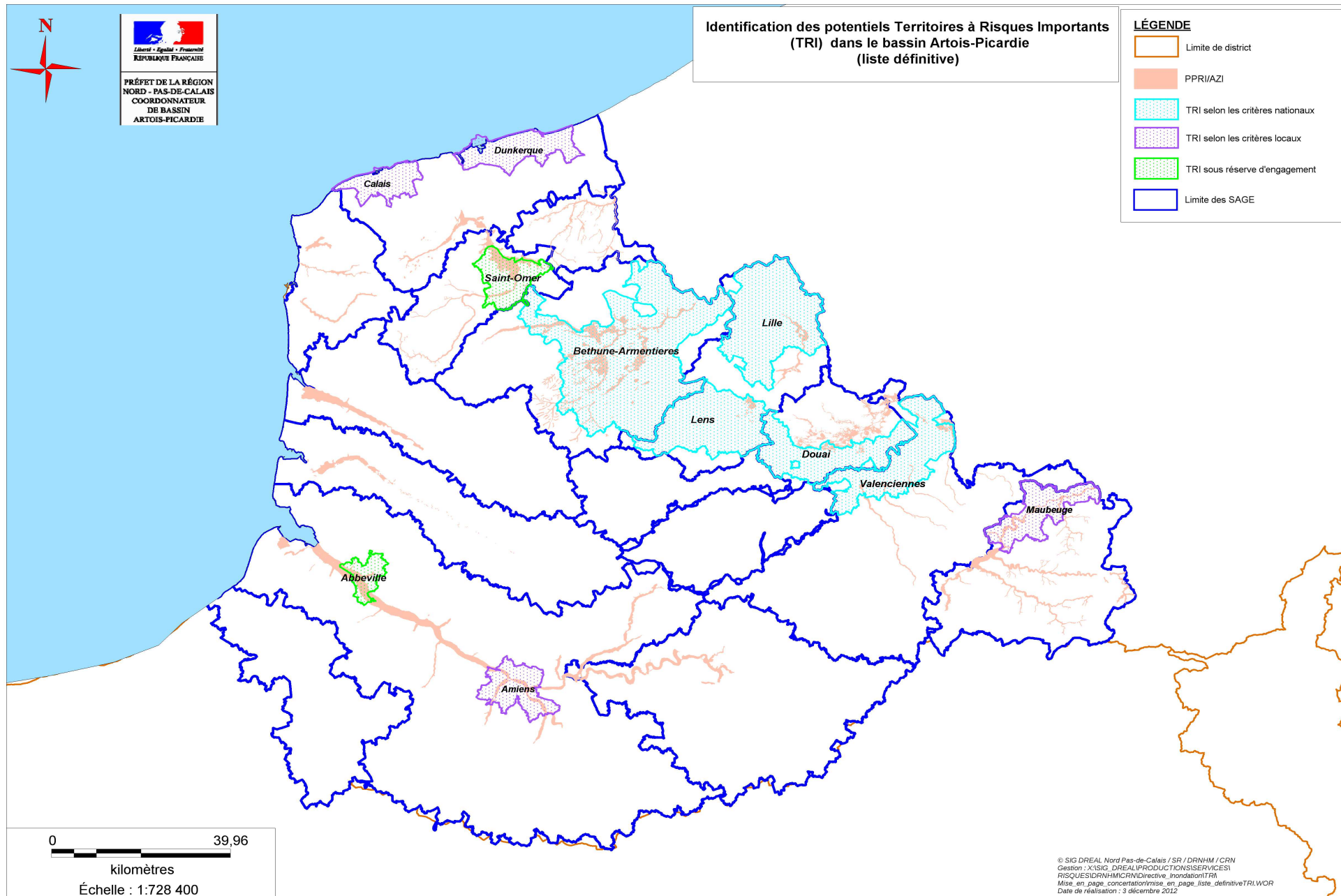
« Stratégie locale » d'application à l'échelle des territoires à risque important d'inondation (TRI) et des périmètres de gestion associés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation





2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Territoire à Risques Importants (TRI) de Maubeuge

typologie de l'aléa : débordement de la Sambre et de la Solre

LÉGENDE

-  Limite du TRI
-  cours d'eau considéré
-  Données MNT disponible
-  Données MNT en projet

La Sambre Canalisée

Sources:
- Scan100 (IGN)
- BD Carthage (IGN)
- Limite des TRI (DREAL N-PdeC)
- Données MNT disponibles et en projet (DREAL N-PdeC)
Emplacement:
X:\SIG_DREAL\PRODUCTIONS\SERVICES\
RISQUES\DRNH\MCRN\Directive_Inondation\
TR\cartes_CCTP\Maubeuge\carte_TRI_Maubeuge.WOR
Réalisation: DREAL N-PdeC, le 17 septembre 2012

0 8,118



kilomètres

Échelle : 1:120 100

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

En cours : approfondissement des connaissances cartographiques

D'ici fin 2013, pour chaque TRI : cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

- fréquents ($T < 30$ ans)
- moyens ($100 < T < 300$ ans)
- extrêmes (> 1000 ans)

Cartographie au 1/25 000ème

- **Objectif** : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vue de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et de fixer les objectifs des Stratégies Locales
- **Portée juridique** :
 - Connaissance pour les événements fréquents
 - Identique à l'AZI pour les événements moyens (urbanisme)
 - Aide à la décision aménagement pour les événements extrêmes

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

• Pour le TRI de Maubeuge

cartographie des surfaces inondables sur les événements:

- fréquents ($T < 30$ ans) : crue 2010
- moyens ($100 < T < 300$ ans) : AZI Sambre et PERI Sambre
- extrêmes (> 1000 ans) : réalisation d'une étude hydrogéomorphologique spécifique (bureau d'étude Hydratect)

cartographie des enjeux

- Représentation standardisée imposée (cohérence au niveau national)
- Carte consultable sur site restreint de la DREAL NPDC

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?>

[page=login](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=login)

identifiant: cdi-npdc

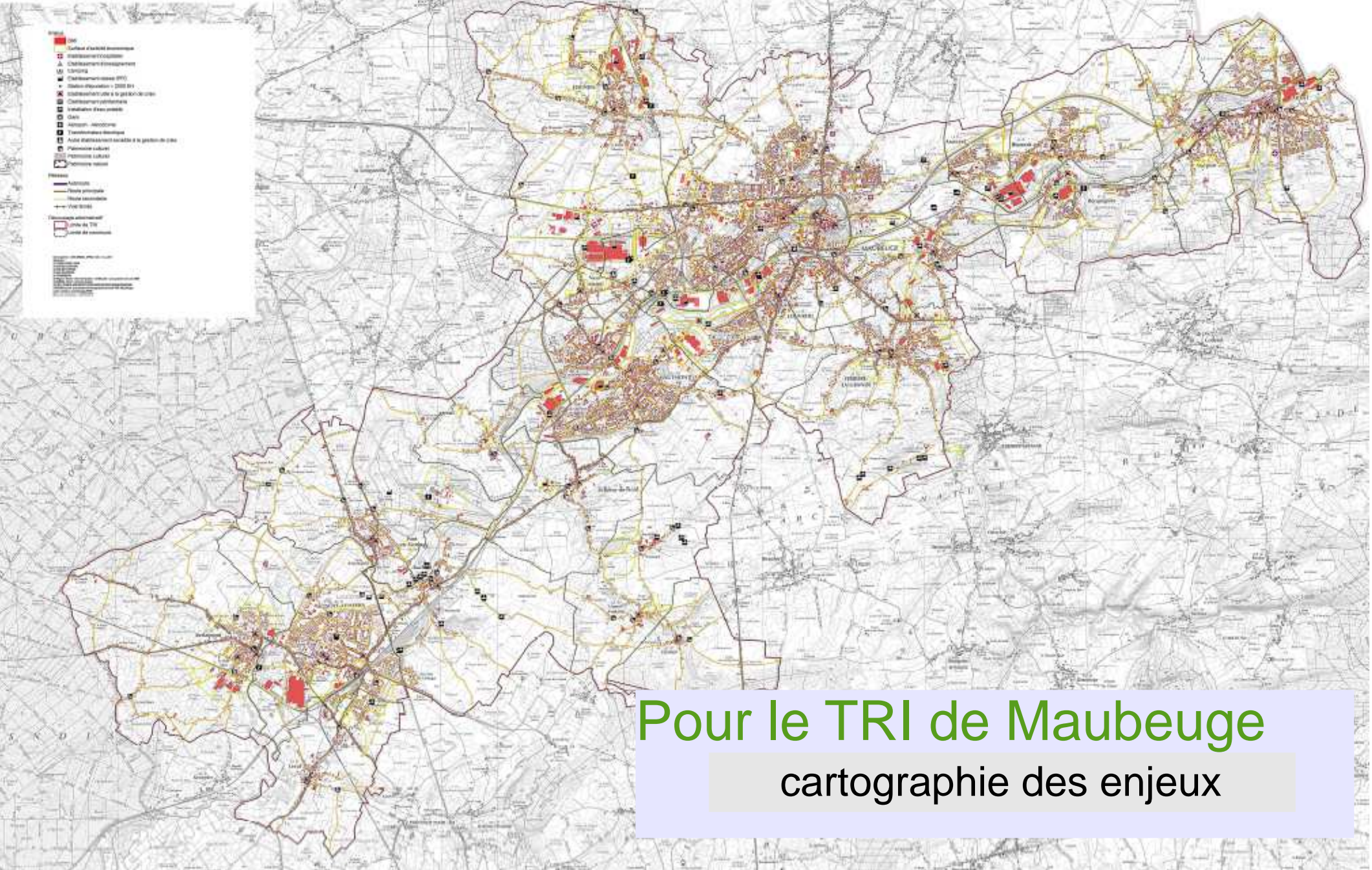
mot de passe: c5d9i6n2pdc

Prise en compte des corrections et oublis : envoyer une copie de la carte corrigée en indiquant TRI Maubeuge et commune concernée à l'adresse :

di-artois-picardie.dreal-npdc-@developpement-durable.gouv.fr



2- La phase opérationnelle de Directive Inondation



Pour le TRI de Maubeuge
cartographie des enjeux

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

- Pour le TRI de Maubeuge

cartographie des risques

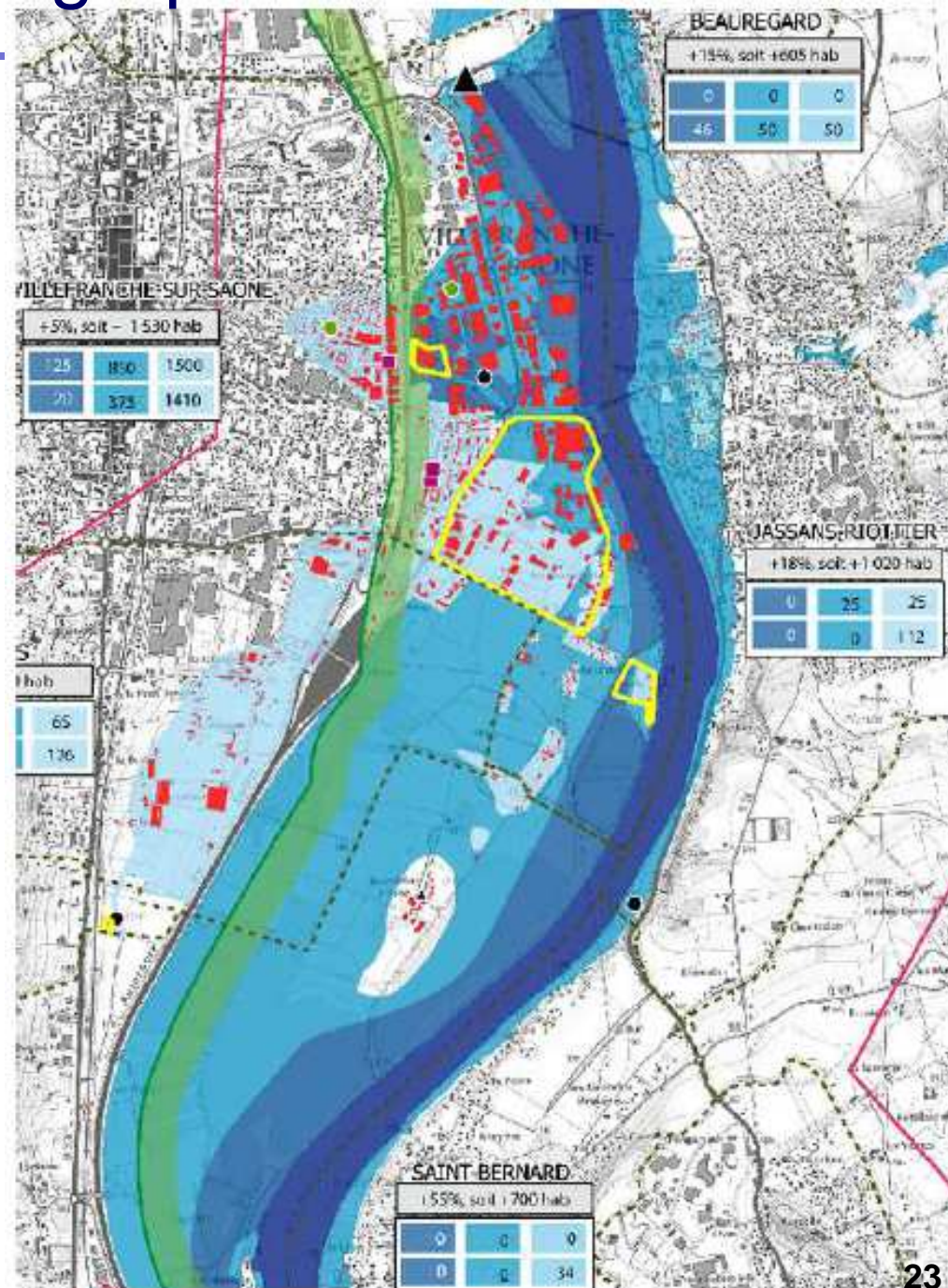
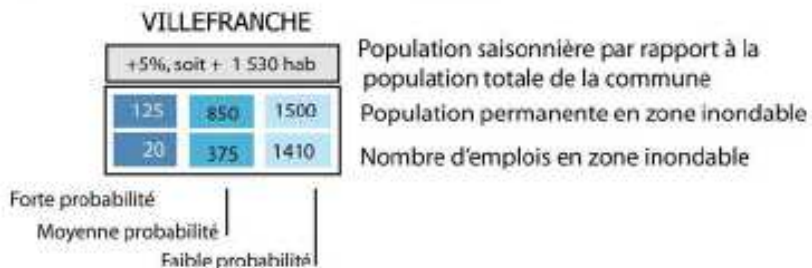
Superposition enveloppes des événements fréquent-moyen-extrême avec les enjeux (3 périodes de retour sur une seule carte)

Il ne s'agit pas de carte de zonage au sens PPR (croisement hauteur vitesse enjeux pour 1 période de retour)

L'étape de la cartographie sur les TRI

Cartographie - Risques

Exemple de résultat



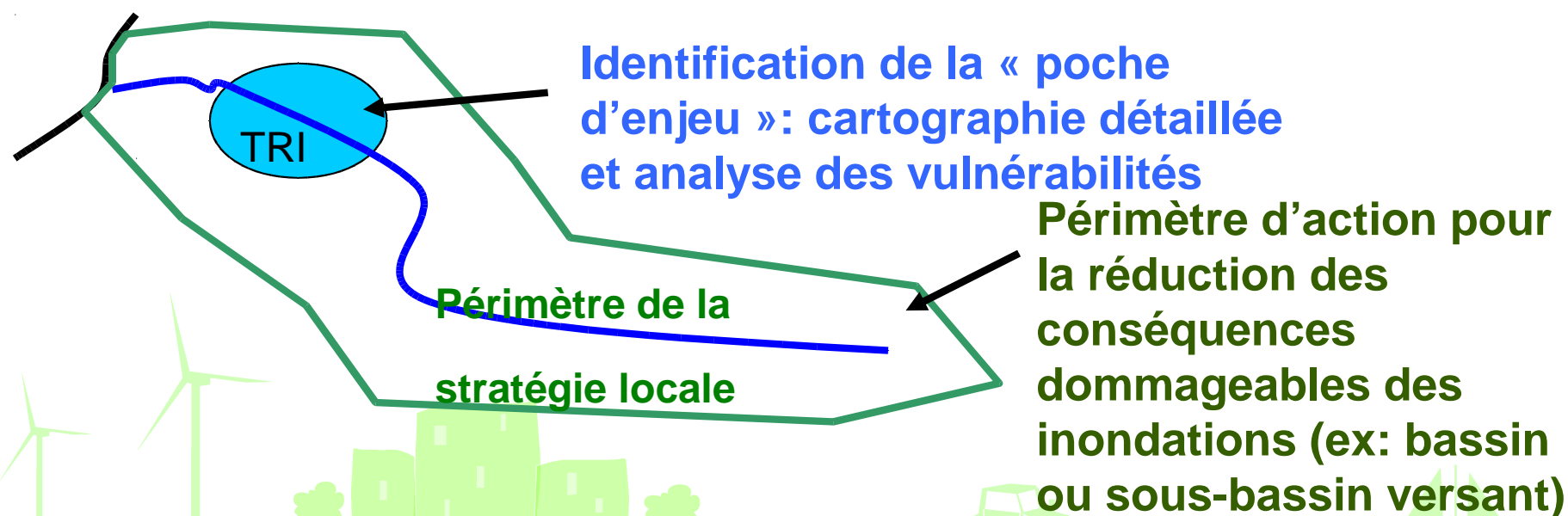
Sous réserve de légère modification de sémiologie

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 3 : Élaboration des stratégies locales

Le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion: la réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire plus large, qui est celui de la stratégie locale.

Les stratégies locales, éventuellement préfigurées par les PAPI « nouvelle génération », ont vocation à permettre de réduire les conséquences négatives des inondations sur son périmètre



Phase 3 : Élaboration des stratégies locales

Contenu des stratégies locales, approuvées par le(s) Préfet(s) concerné(s) (après avis du Préfet coordonnateur de bassin):

- **Un diagnostic** (issu de l'EPRI et de la cartographie)
- **Des objectifs** fixés par le PGRI a minima pour le ou les TRI correspondants, et qui peuvent concerner l'ensemble du périmètre de la stratégie, à l'horizon 15-20 ans
- **Un programme d'actions** (à l'instar des PAPI) concourant à la réalisation de ces objectifs (mesures de court, moyen, long terme) sur l'ensemble des champs de la gestion des risques d'inondation – qui devra être évalué et révisé à chaque cycle de la directive

Portée des stratégies locales :

- En tant que telles, pas de portée juridique directe
- Portée indirecte via le PGRI, à la portée juridique étendue, et qui inclut une synthèse des stratégies et de leurs mesures.

Phase 3 : Elaboration des stratégies locales

Rôle de la Structure Porteuse

- Le porteur de la stratégie aura pour rôle le pilotage et la coordination, en partenariat avec l'État, de l'élaboration puis de la mise en œuvre de la stratégie locale

Organisation

Au niveau local - Stratégie Locale

association des parties prenantes :

Etat / structure porteuse / parties prenantes

Au niveau bassin – Stratégies Locales et Plan de Gestion des Risques Inondations

Création d'un Comité Territorial Stratégique (CTS) qui donnera l'impulsion pour la mise en place et le suivi à la fois des stratégies locales et du PGRI.

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Objectif

- **Faire émerger parmi les parties prenantes le porteur des stratégies locales reconnus par l'ensemble des acteurs locaux**

Son rôle n'est pas nécessairement d'assurer la maîtrise d'ouvrage complète du plan d'actions découlant de cette stratégie mais d'en assurer le pilotage et l'animation (notamment en inter-TRI auprès du CTS)

- **Créer, piloter et animer la gouvernance de gestion des risques à l'échelle des territoires concernés par la stratégie**

La Méthode

Convier l'ensemble des parties prenantes à des réunions de prospection sous présidence des sous-préfectures avec la participation de la DREAL et de la DDTM

Ces réunions ont pour objet :

- la présentation de la Directive Inondation, sa finalité, le rôle des parties prenantes, le rôle des porteurs des stratégies locales
- les premières réflexions sur l'identification des porteurs de stratégies locales et sur les modalités de gouvernance de gestion du risque inondation.

3- Débats autour de la gouvernance

Préalablement au travail sur la définition de la stratégie locale de gestion des risques, une gouvernance locale doit donc être définie en tenant compte de l'organisation territoriale des EPCI ayant des compétences en rapport avec les inondations, les cours d'eau et les eaux pluviales :

- Assainissement
- Lutte contre les inondations, gestion des cours d'eau
- Urbanisme



Liberté • Égalité • Fraternité

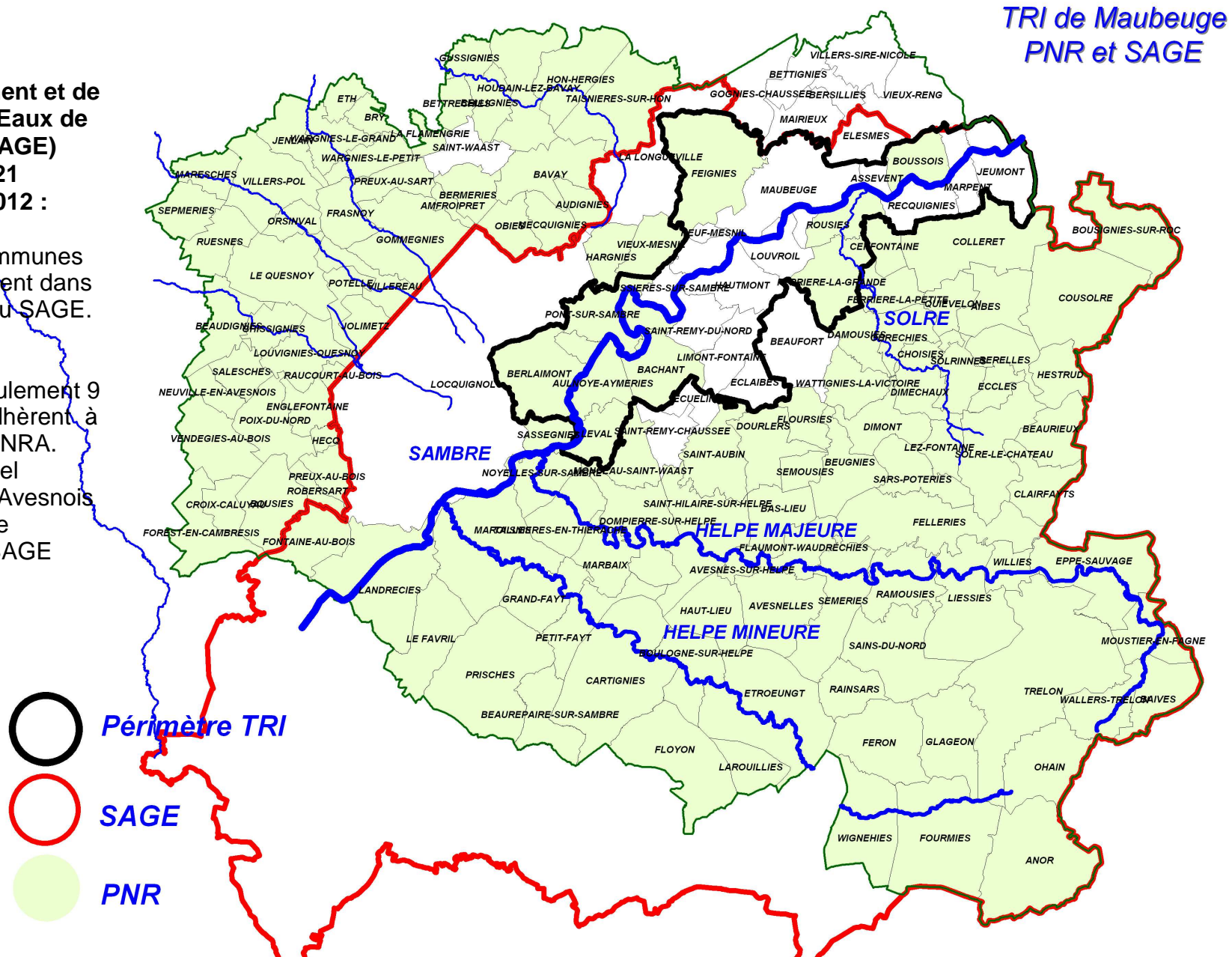
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3- Débats autour de la gouvernance

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre (SAGE) approuvé le 21 septembre 2012 :

100% des communes du TRI se situent dans le périmètre du SAGE.

Par contre seulement 9 communes adhèrent à la charte du PNRA. Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois est la structure porteuse du SAGE



3- Débats autour de la gouvernance

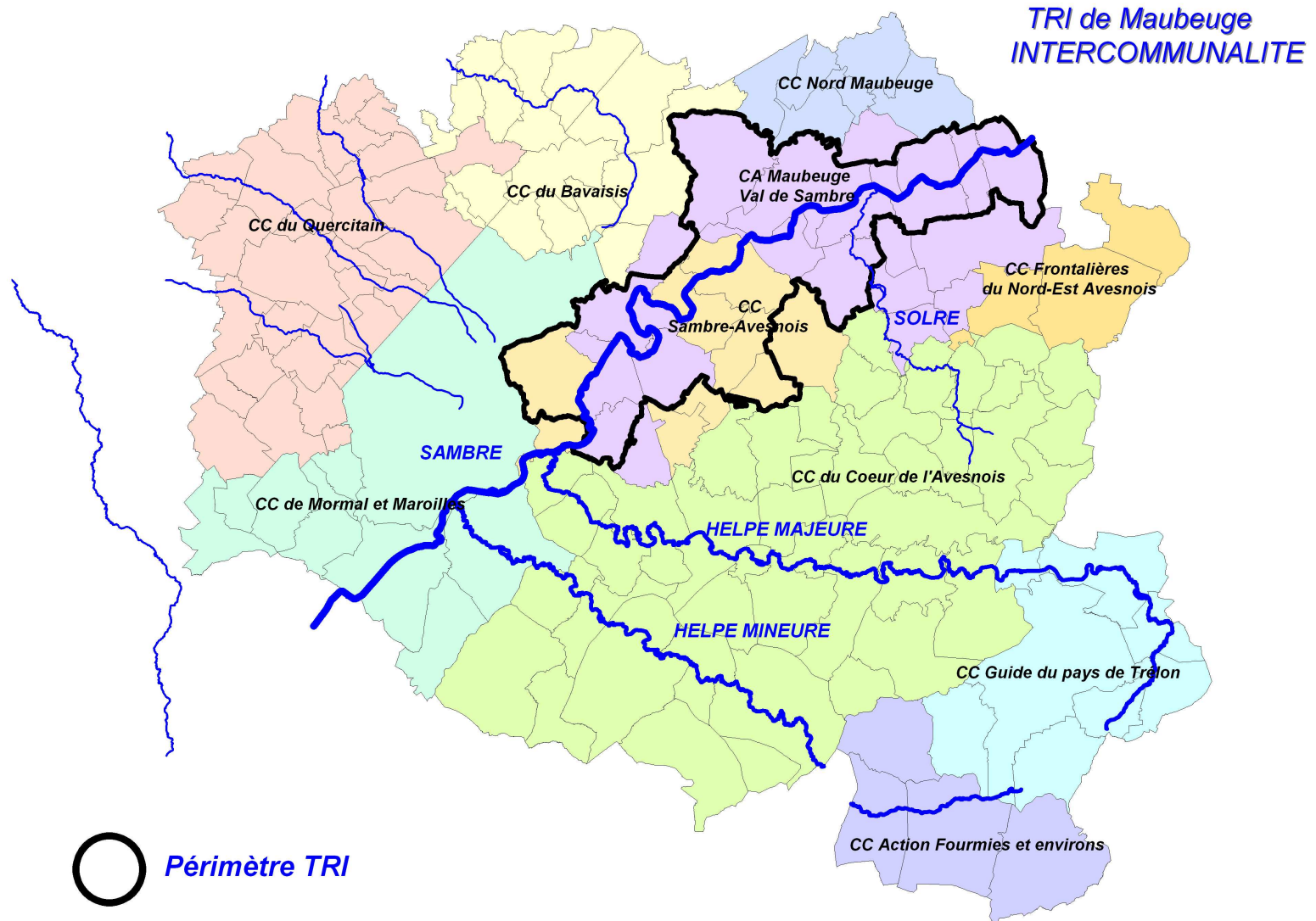
Les EPCI

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre couvre 15 des 21 communes du TRI

L'AMVS possède les compétences en matière d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de désenvasement des cours d'eau non domaniaux et de la protection des ressources en eau et milieux aquatiques

La Communauté de Communes Sambre Avesnois

Elle possède les compétences en matière d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de désenvasement des cours d'eau non domaniaux



3- Débats autour de la gouvernance

Les EPCI au 1^{er} janvier 2014

La Communauté
d'Agglomération
Sambre couvrira la
totalité du périmètre du
TRI de Maubeuge

